

Permis à Points IFAC Sup'IFAC

Chaque apprenant dispose d'un permis à points totalisant 12 points. Chaque infraction entraîne une retrait de points, conformément au tableau des infractions ci-dessous.

Tableau des infractions pouvant mener à la perte de points :

Infraction	Points retirés
Retard	-3 pts
Exclusion de cours - Défaut de matériel	-4 pts
Exclusion de cours - Comportement inadapté (<i>fait mineur</i>)	-4 pts
Exclusion de cours – Travail	-4 pts
Document de liaison (manquant ou non rempli)	-4 pts
Défaut de matériel (maintien en classe)	-4 pts
Utilisation non autorisée du téléphone	-6 pts

Lorsque le total de points est atteint ou dépassé, l'apprenant est convoqué par le Conseiller Principal d'Éducation (CPE) et le responsable de la filière pour un entretien préalable à l'application d'une sanction.

Une fois que tous vos points ont été perdus, les sanctions suivantes peuvent être appliquées en fonction du nombre de fois que cette situation s'est produite :

1ère fois : 3 soirs de TIG (Ou Avertissement)

2e fois : Mise à Pied du CFA

3e fois : Bilan de formation